



Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 05 décembre 2022

ISERE
38360 NOYAREY

DELIBERATION N°2022-070

L'an 2022, le 05 décembre, à 20 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 30 novembre 2022, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Sophie CUTAJAR, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

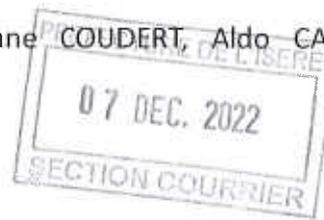
ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Sandrine CURTET à Stéphane COUDERT, Aldo CARBONARI à Bénédicte GUILLAUMIN.

ABSENTS :

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	17
Nombre de conseillers votants :	19



DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier PERRIN a été désigné comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/10/2022

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 10/10/2022. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2022-070 : Rapports annuels 2021 sur le prix et la qualité des services publics des déchets, de l'eau potable et de l'assainissement de Grenoble-Alpes-Métropole

Alfio PENNISI, Rapporteur

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2224-5 ;

VU le décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement qui prévoit la présentation au Conseil municipal des rapports annuels pour les compétences « Eau et assainissement » transférées à des établissements publics de coopération intercommunale ;

VU le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour application de l'article L.2224-5 du CGCT et modifiant les annexes V et VI du CGCT ;

VU le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Grenoble-Alpes Métropole » ;

VU les délibérations n°17, 18 et 24 du Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole en date du 8 juillet 2022 prenant acte des rapports annuels 2021 sur le prix et la qualité des services publics des déchets, d'assainissement et de l'eau potable de Grenoble-Alpes-Métropole ;

La Commune de Noyarey a été destinataire des rapports annuels sur la qualité et le prix des services publics des déchets, de l'eau potable et de l'assainissement établis par Grenoble-Alpes Métropole pour l'exercice 2021 ; ils doivent être présentés en Conseil municipal avant le 31 décembre 2022.

Considérant les rapports 2022 présentés, ainsi que leurs synthèses,

Il est **PROPOSE** au Conseil municipal de prendre acte des rapports annuels 2021 sur le prix et la qualité des services publics des déchets, de l'eau potable et de l'assainissement de Grenoble-Alpes-Métropole ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE de ces rapports.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 19

Affiché le : 07/12/2022

Reçu en préfecture le : 07/12/2022

Exécutoire le : 07/12/2022

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 06/12/2022

Le Maire,
Nelly JANIN QUERCIA

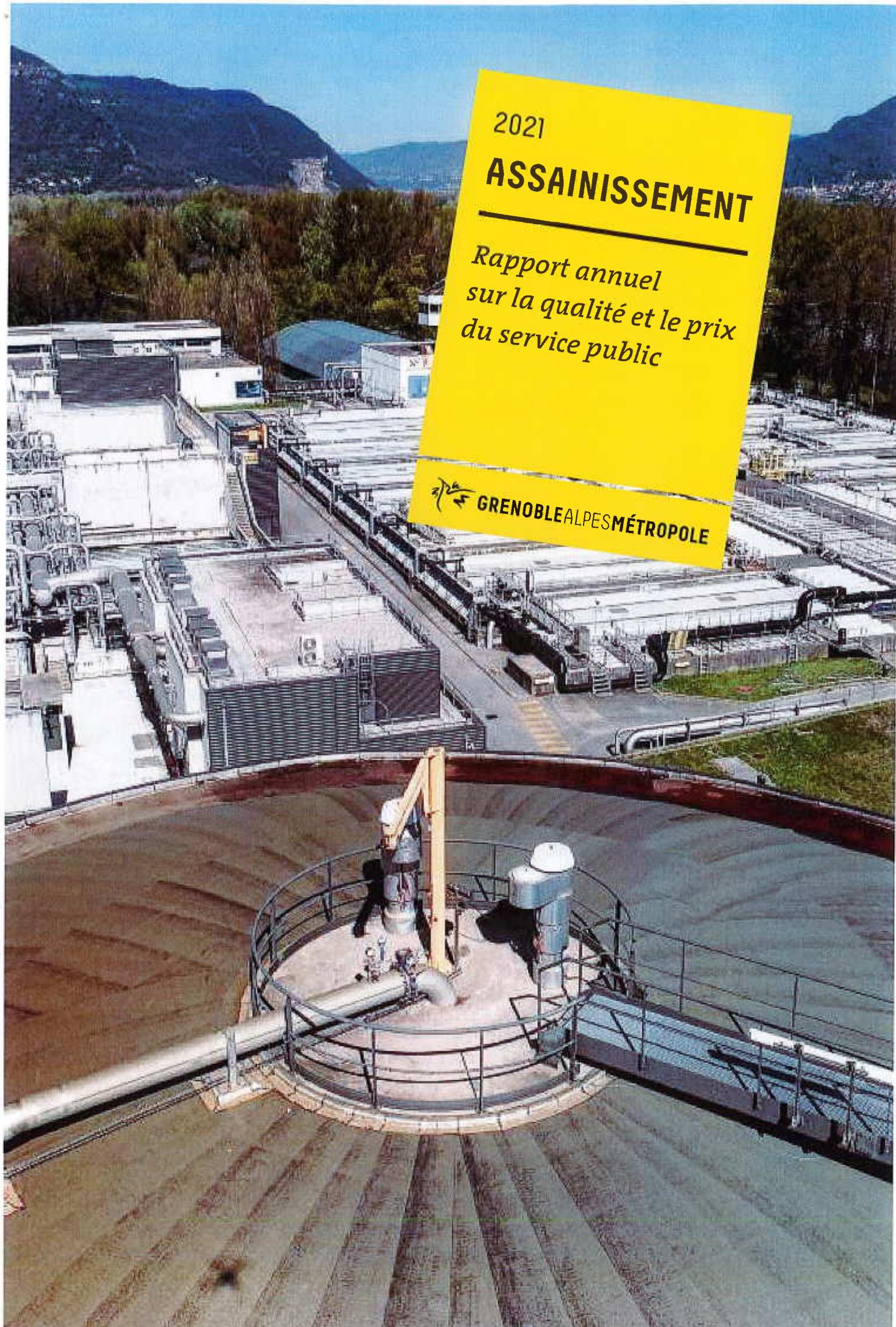


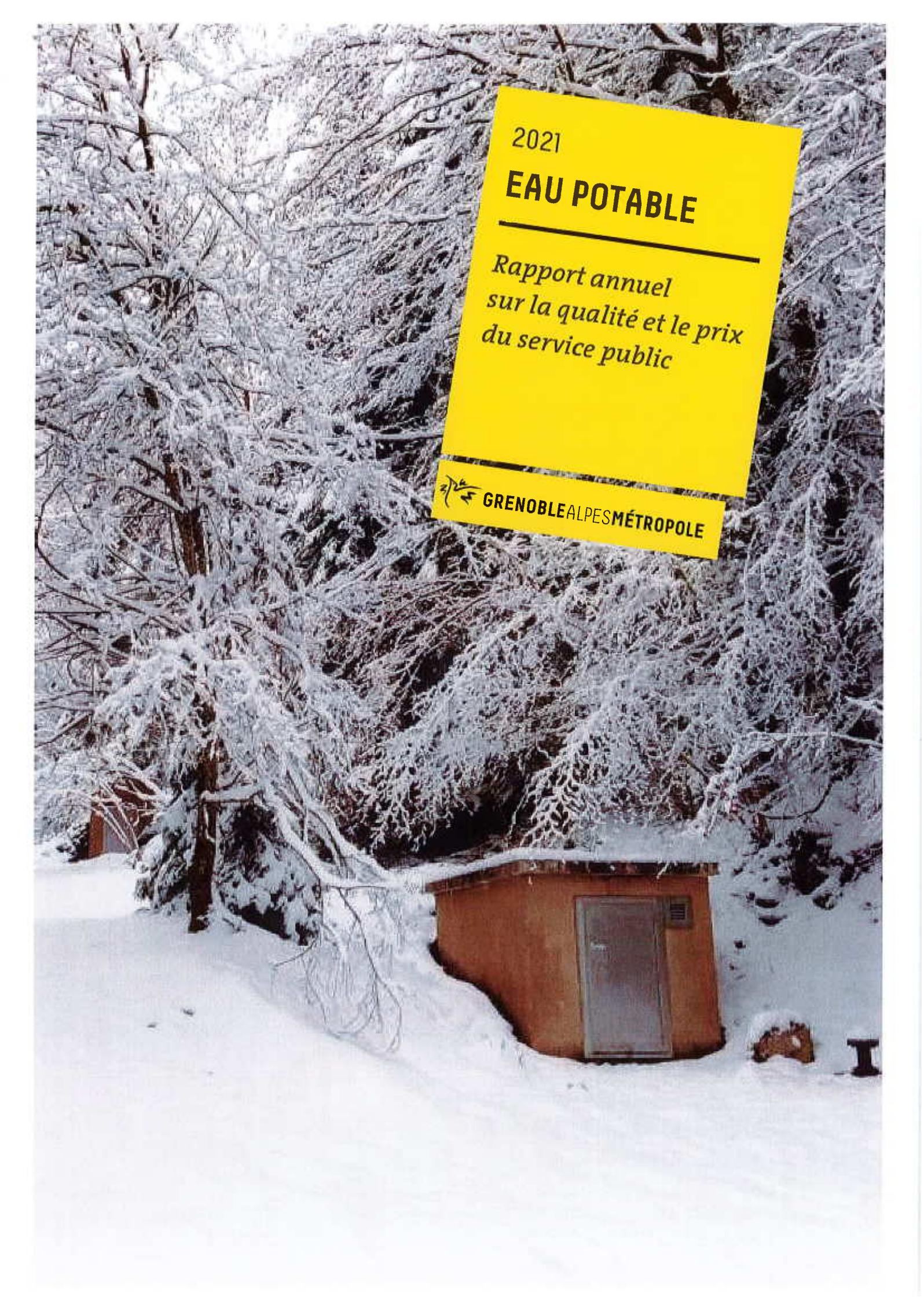
2021

ASSAINISSEMENT

*Rapport annuel
sur la qualité et le prix
du service public*

 **GRENOBLEALPESMÉTROPOLE**



A photograph of a winter landscape. The scene is dominated by numerous trees whose branches are heavily laden with snow, creating a dense, white canopy. In the lower right foreground, a small, rustic wooden cabin with a grey door is partially visible, its roof also covered in snow. The ground is a smooth, white expanse of snow. The overall atmosphere is quiet and serene.

2021

EAU POTABLE

*Rapport annuel
sur la qualité et le prix
du service public*

 **GRENOBLEALPESMÉTROPOLE**

